

**EXTRAIT DU REGISTRE DES  
DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA  
COMMUNE DE PLANIOLES**

**Séance du 02 décembre 2016**

<b><u>Nombre de conseillers</u></b>	
- en exercice	11
- présents	7
- votants	7
- absents	4
- exclus	0

Délibération n° CM02122016-02 <b><u>OBJET</u></b>  Augmentation des loyers communaux au 1 <sup>er</sup> janvier 2017
--

L'an deux mille seize, le deux décembre à 20 heures 30, le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances sous la présidence de M. Raymond AURIERES, Maire.

**Étaient présents :** AURIERES Raymond, CARSAC Lucette, CARSAC Robert, FERRAND Michel, HEISER Bénédicte, LACOUT Guy, ROUANET Pascal, *formant la majorité des membres en exercice.*

**Étaient absents/excusés :** BREHAULT Thomas, CHASSAING Jean-Paul, SEBAA Stéphane VARIER Sylvain.

Lucette CARSAC a été désignée comme secrétaire de séance

Le Maire informe le Conseil Municipal que conformément aux baux signés avec les locataires des logements communaux, il convient d'augmenter le montant des loyers communaux suivant l'indice de référence des loyers de l'INSEE, 3<sup>ème</sup> trimestre 2016 de 0,06 % à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2017.

Loyer précédent (2016) x IRL 3<sup>e</sup> trim 2016/ IRL 3<sup>e</sup> trim 2015 = loyer 2017

Les loyers seront donc au 1<sup>er</sup> janvier 2017 :

-appartement ancien presbytère T3 : 281,12 €  
-appartement ancien presbytère T4 : 364,14 €  
-appartement ancienne mairie T3 : 313,70 €

Fait et délibéré en Mairie, les jour, mois et an que dessus.  
Pour copie conforme, le 6 décembre 2016.

*Acte rendu exécutoire  
après dépôt  
en Sous-Préfecture  
le 7/12/2016  
et publication ou  
notification  
du 7/12/2016*

Le Maire,  
Raymond AURIERES.